CIG petite couronne	CIG Petite Couronne Service EIPRP – Médecine préventive **FICHE REFLEXE - CCAS - Aide à domicile**	FR-CCAS-AD-V2.1 16/10/2020

Contexte

Dans le contexte de la pandémie à coronavirus, les mesures de prévention par rapport au risque biologique sont renforcées tant sur le volet de l'organisation du travail que sur les équipements individuels de protection.

Pour rappel, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, et il convient d'être vigilant, comme en temps normal, au risque de propagation de tout agent infectieux par l'aide à domicile, qui passe d'un domicile à un autre dans sa journée de travail.
Les mesures ci-dessous protègent donc de la transmission de germes les bénéficiaires, mais également les agents.

Objectifs

- Apporter un appui aux collectivités dans l'évaluation du risque biologique et la mise en œuvre des mesures de prévention liées à ce risque;

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : coronavirus@cig929394.fr

Recommandations

Les agents considérés comme « personne à risque » de développer une forme grave d'infection à coronavirus (cf Avis du HCSP du 19 juin 2020) sont invités à interroger leur médecin traitant et le médecin de prévention. Le médecin de prévention peut vérifier la compatibilité du poste de travail avec les mesures de protection recommandées. Il peut proposer un aménagement de ce poste (bureau occupé seul, horaires décalés..) voire une éviction si les conditions ne garantissent pas la sécurité de la personne.

Règles d'hygiène

Pour prévenir la circulation du Coronavirus et limiter les risques de transmission dans le cadre de l'épidémie actuelle, il est impératif pour chacun des agents d'appliquer les mesures de protection suivantes :

> S'attacher les cheveux. Retirer tous les bijoux au niveau des doigts et des poignets. Porter des ongles courts sans vernis.

> Se laver très régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher ou à défaut se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.

> Saluer sans se serrer la main.

> Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances sociales (1m) entre collègues et avec les bénéficiaires.

> Éviter de se toucher le visage.

> Tousser ou éternuer dans son coude.

> Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée.

Face à une personne présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le coronavirus, il est nécessaire d'adopter le comportement adapté : la conduite à tenir est détaillée dans la fiche réflexe Sauveteur Secouriste du Travail (https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_pratique_sst.pdf).

Conduite à tenir chez les bénéficiaires

L'analyse des risques professionnels des agents doit être mise à jour au regard de l'activité professionnelle réellement exercée et des conditions de son exercice.

Recommandations concernant les agents	> Tout Aide à domicile qui présente une toux, de la fièvre ou tout signe respiratoire ne doit pas se présenter au travail et doit consulter son médecin traitant.
Recommandations concernant les bénéficiaires	> Avant de se présenter au domicile, **évaluer le nombre de passages nécessaires dans la semaine, les réduire au minimum**, si possible trouver des relais auprès des familles, se coordonner avec les autres intervenants (soignants, portage de repas à domicile) pour répartir au mieux les passages dans la semaine.
Equipements de protection individuelle	> Mettre à disposition des aides à domicile un kit comprenant : • Des masques chirurgicaux • Des masques FFP2 si le bénéficiaire est infecté par le coronavirus ou suspect d'être infecté • Un vêtement de travail • Des sur-blouses jetables • Des gants jetables • Une paire de lunettes ou visière de protection (recommandée pour les actes exposant à la projection de liquides biologiques) • Du gel hydro alcoolique • Des lingettes désinfectantes (norme EN 14476) • Des sacs poubelles > Chaque équipement à usage unique doit être éliminé après chaque passage chez un bénéficiaire dans un sac poubelle fermé. > Demander au bénéficiaire de porter également un masque chirurgical pendant l'intervention.
Se déplacer chez les bénéficiaires en véhicule	> En cas d'utilisation de véhicule de la collectivité, **affecter le même véhicule pendant toute la période de travail de l'aide à domicile** (privilégier des périodes de travail d'une quinzaine ou d'une semaine). > Désinfecter le poste de conduite du véhicule en début et fin de service. > Désinfecter également les clés, poignées de portières, coffres et surfaces intérieures des portières à chaque fin de poste, et après chaque usager transporté. > Aérer régulièrement le véhicule.
A l'arrivée au domicile du bénéficiaire	> Déposer les affaires personnelles dans un endroit où le risque infectieux est limité (véhicule, sac spécifique). > Se laver les mains dès l'entrée du domicile. > Dès l'arrivée, aérer le logement et préconiser également au bénéficiaire l'aération de son logement au moins 3 fois par jour pendant 15 minutes. > Prévoir un protocole d'intervention dans l'hypothèse où le bénéficiaire est suspect ou positif au Coronavirus (numéros de téléphone des personnes à joindre, conduite à tenir, équipements à utiliser). > **Eviter tout contact physique avec le bénéficiaire si ce n'est pas indispensable**. > Désinfecter régulièrement son smartphone. > **Insister sur le lavage des mains en arrivant et en partant du domicile, avec utilisation d'un savon liquide détenu par l'agent** (pas d'utilisation des savonnettes des bénéficiaires), et **essuyage des mains par serviettes papier jetables** (idem, pas

	d'utilisation des serviettes de toilette des bénéficiaires). En cas d'absence de savon, frictionner ses mains au gel hydro-alcoolique.
Intervention chez le bénéficiaire	> Réduire la périodicité des tâches ménagères et entretenir les zones à risque en priorité (sanitaires, cuisine, points de contacts et aération). **Aide aux courses** > Impliquer au maximum la famille pour l'aide aux courses. Si celle-ci ne peut pas prendre en charge les courses du bénéficiaire, envisager la mutualisation des courses de plusieurs bénéficiaires par une même aide à domicile ainsi que la possibilité de courses en ligne, avec livraison sur le palier. > Envisager également la possibilité de souscrire au service de portage de repas. **Entretien du linge** > Dans la mesure du possible, le bénéficiaire devra réaliser personnellement les opérations. > Si celles-ci sont réalisées par l'aide à domicile : • Ne pas secouer les draps et le linge et si le patient est infecté ou suspecté d'être infecté par le coronavirus : ensacher le linge pendant 24 heures avant lavage. • Transporter les draps et le linge à laver dans la machine à laver le linge sans dépose intermédiaire dans le logement. • Laver le linge de literie dans une machine à laver avec un cycle à 60 degrés pendant 30 min au minimum. > Certaines surfaces sont susceptibles d'être un vecteur de contamination et doivent être régulièrement désinfectées (Smartphone, poignées de portes, rampes d'escaliers, déambulateur, canne, fauteuil roulant, tables…). **Entretien du domicile** > Respecter les éléments suivants pour le nettoyage des sols et surfaces : • Ne pas utiliser d'aspirateur, • Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent/désinfectant. > Se référer aux fiches Reflexes « Nettoyage et désinfection des locaux et du linge pour prévenir la propagation du Virus COVID-19 ».

Comment mettre en place mon masque ?

Comment mettre mon masque chirurgical ?

Comment mettre mon masque FFP2?

Source: Ministère de la Solidarité et de la santé